



ARRÊTÉ DU MAIRE DE FERMETURES TEMPORAIRES DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS POUR L'ANNÉE 2026

VILLE DE
HOUILLES

République Française
Département des Yvelines

Service Petite Enfance DAS
Arrêté temporaire n° AT25/424

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°25/078 portant adoption du nouveau règlement de fonctionnement des crèches municipales de la ville de Houilles en date du 10 juillet 2025,

Vu le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Houilles,

Vu l'avis de Madame l'adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser, chaque fin d'année, les dates de fermetures des établissements d'accueil de jeunes enfants pour l'année suivante,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les crèches municipales et le multi-accueil de la Ville de Houilles seront fermés durant l'année 2026 aux périodes suivantes :

- le jeudi 1^{er} janvier 2026, Jour de l'An
- le vendredi 2 janvier 2026
- le vendredi 27 mars 2026, journée pédagogique du personnel petite enfance,
- le lundi 6 avril 2026, Lundi de Pâques,
- le vendredi 1^{er} mai et le vendredi 8 mai 2026,
- les jeudi 14 mai et le vendredi 15 mai 2026 (pont de l'Ascension)
- le lundi 25 mai 2026, lundi de pentecôte
- les lundi 13 juillet et mardi 14 juillet 2026, fête Nationale
- du lundi 3 août au vendredi 21 août 2026 inclus,
- le lundi 24 août 2026, journée pédagogique du personnel petite enfance,
- le mercredi 11 novembre 2026,
- le vendredi 27 novembre 2026, journée pédagogique du personnel petite enfance,
- du vendredi 25 décembre 2026 au vendredi 1^{er} janvier 2027 inclus.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20251128-AT25-424-AR
Date de réception préfecture : 02/12/2025

Article 2 : La crèche Les Lutins, dont la gestion est assurée par le délégataire La Maison Bleue, sera fermée aux dates suivantes :

- le jeudi 1^{er} janvier 2026, Jour de l'An
- le vendredi 2 janvier 2026
- le vendredi 27 février 2026, journée pédagogique du personnel petite enfance,
- le lundi 6 avril 2026, Lundi de Pâques,
- le vendredi 1^{er} mai et le vendredi 8 mai 2026,
- le jeudi 14 mai et le vendredi 15 mai 2026 (pont de l'Ascension)
- le lundi 25 mai 2026, lundi de pentecôte
- le mardi 14 juillet 2026, fête Nationale
- du lundi 3 août au vendredi 21 août 2026 inclus,
- le lundi 24 août 2026, journée pédagogique du personnel petite enfance,
- le mercredi 11 novembre 2026,
- le vendredi 30 octobre 2026, journée pédagogique du personnel petite enfance,
- du vendredi 25 décembre 2026 au vendredi 1^{er} janvier 2027 inclus.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA).

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète, chargée de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète, chargée de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Fait à Houilles, le 28/11/2025

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 02/12/2025

Publication effectuée le : 02/12/2025

Notifié ce jour : 02/12/2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20251128-AT25-424-AR
Date de réception préfecture : 02/12/2025